



AUGMENTER L'INVESTISSEMENT DU CANADA EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU CRIME DANS LES MUNICIPALITÉS

BUT

Le présent document vise à souligner la nécessité, pour le gouvernement du Canada, d'augmenter son investissement en matière de prévention du crime dans les municipalités.

MESURE RECOMMANDÉE

Le gouvernement du Canada doit compter sur une stratégie nationale en matière de prévention du crime qui reconnaît le rôle essentiel des municipalités en matière de prévention du crime et qui investit dans celui-ci.

SITUATION ACTUELLE

Malgré une diminution globale de la criminalité, on estime l'ensemble des dommages causés aux Canadiens par celle-ci à 55 milliards de dollars par année. La recherche indique que le fait d'investir l'équivalent de 10 % des 22 milliards de dollars actuellement consacrés aux services de police, aux tribunaux et aux services correctionnels dans des mesures efficaces de prévention du crime pourrait réduire la criminalité de 50 %. Les municipalités ont tendance à être les plus grandes victimes de la criminalité. Parmi les questions pressantes touchant les municipalités, citons :

- la criminalité de rue et les fusillades liées aux gangs;
- la violence conjugale et sexuelle, qui touche particulièrement les femmes;
- le nombre disproportionnellement élevé de victimes autochtones;
- la toxicomanie, les surdoses et le trafic;
- la violence extrémiste et la radicalisation.

Les dépenses à la hausse liées aux services de police et à la surutilisation de l'incarcération ne réduisent pas la criminalité commune et elles ne permettent pas de réduire les problèmes associés aux questions pressantes (p. ex. Conseil des académies canadiennes, 2014). Les municipalités paient 60 % des coûts liés aux services de police, et ces coûts ont augmenté de 40 % de plus que l'inflation. Selon la Fédération canadienne des municipalités (2016), l'« augmentation insoutenable des coûts des services policiers et de la sécurité publique pour les municipalités [...] empiète sur d'autres services essentiels comme les interventions et les programmes visant à prévenir la criminalité. »

CONTEXTE

Aujourd'hui, nous avons des preuves convaincantes qu'en investissant davantage dans les services qui s'attaquent aux causes, nous pouvons prévenir la criminalité. Un nombre croissant d'organisations nationales et internationales (p. ex. département de la Justice des États-Unis, Organisation mondiale de la santé) fournissent ces éléments de preuve, dont un bon nombre permettent de conclure que l'élimination des facteurs de risque qui causent la criminalité est la façon la plus efficace et la plus efficiente de la réduire. Les citoyens subissent moins de dommages s'il y a moins de criminalité, et cette baisse mène à une réduction du besoin de compter sur de coûteux services d'intervention.

Les organismes intergouvernementaux (p. ex. UNODC, OMS, ONU-Habitat) et les administrations et organisations canadiennes (p. ex. Ontario, Saskatchewan, Conseil des académies canadiennes) réclament des stratégies multisectorielles de prévention du crime dans lesquelles les services de police ne sont qu'une composante et où l'on met l'accent sur l'élimination des facteurs de risque à de nombreux niveaux (p. ex. exclusion des jeunes, rôle parental, écarts entre les revenus) afin de prévenir la criminalité. Une accumulation de groupes de travail parlementaires, provinciaux et municipaux montre que les municipalités sont en bonne position pour diriger les services là où ils ont le plus d'impact. Cependant, afin de mettre en œuvre avec succès des programmes fondés sur des données probantes, les municipalités canadiennes ont besoin de recevoir un soutien (financier et autre) de la part des autres ordres de gouvernement.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

On doit tenir compte de plusieurs faits importants.

1. Le programme des Nations Unies pour l'habitat humain a relevé les points suivants :
 - La violence dans les villes fait continuellement subir d'importants dommages aux gens.
 - La mise en œuvre efficace de mesures de prévention de la violence permettra d'atteindre plusieurs buts liés aux Objectifs en matière de développement durable (objectifs 11, 3, 5 et 16).
 - Les municipalités sont bien placées pour se concentrer sur la prévention du crime par l'intermédiaire du développement social, mais d'autres ordres de gouvernement ne reconnaissent toujours pas ce potentiel et ne l'appuient toujours pas, sur le plan financier ou autre.
2. Extraits de la lettre de mandat adressée au ministre de la Justice et au procureur général :
 - Les mesures de rendement, la présentation de preuves et la rétroaction des Canadiens sont la pierre angulaire de notre travail. Nous dirigerons nos ressources vers les initiatives qui ont le plus d'incidences positives sur la vie des Canadiens.
 - Réviser les changements apportés à notre système de justice pénale... afin de veiller à ce que nous accroissions la sécurité de nos collectivités et que nous utilisions au mieux l'argent des contribuables...
 - Accroître le recours aux processus de justice réparatrice et à d'autres initiatives visant à réduire le taux d'incarcération au sein de la population canadienne autochtone...
3. De nombreuses preuves démontrent que :
 - La prévention du crime en amont est la façon la plus efficace et la plus efficiente de réduire le crime.
 - Les municipalités ont réduit la violence de façon importante à l'aide de stratégies multisectorielles bien planifiées.
 - Contrairement à la plupart des opinions politiques, les sondages montrent constamment que les Canadiens préfèrent que les investissements portent sur l'éducation et la prévention plutôt que sur les services de police, le système de justice et les prisons.

RÉSEAU MUNICIPAL CANADIEN EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (RMCP)

Le RMCP renforce les capacités et mobilise les municipalités canadiennes pour prévenir et réduire la criminalité et pour favoriser la sécurité communautaire. Il regroupe actuellement 17 municipalités. De 2015 à 2018, le RMCP bénéficie d'un soutien financier et d'une collaboration grâce à la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada en vue d'**accroître la capacité des municipalités d'amasser des preuves pour prévenir le crime**. Le projet facilite les échanges ainsi que la tenue de réunions nationales et régionales entre les villes, la prévention du crime et la formation. Les stratégies et les formations du RMCP sont orientées et améliorées par l'expertise en prévention du crime de ses partenaires de l'Université d'Ottawa, dirigés par Irvin Waller.

RECOMMANDATION

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada doivent reconnaître le rôle essentiel des municipalités canadiennes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du crime et offrir un programme de financement de contrepartie permanent, soutenu et flexible (semblable à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance) pour permettre aux municipalités de compter sur a) la planification collaborative de la sécurité communautaire et les processus de mise en œuvre qui orientent les investissements stratégiques en prévention ainsi que sur b) d'importants investissements dans des programmes efficaces de prévention du crime comme ceux permettant d'assurer un avenir positif pour les jeunes Canadiens vulnérables, inspirés par les preuves accumulées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Felix Munger, Ph.D.

Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité

www.safercities.ca | Tél. : 519-589-7788 | felix@safercities.ca